Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251217-D2025-384-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2025
Publication : 17/12/2025

DÉCISION

CONCLUSION D'UN MARCHE PUBLIC RELATIF A UNE MISSION D'ETUDE POUR LA REPRISE ET LA MODERNISATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION DE L'ATELIER A SPECTACLE VIA LA CENTRALE D'ACHAT UGAP

1.1 Marchés publics

GS/DM/JC/TD/MC
N°D2025-384

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-2 et suivants,*
Vu *le 6b de la délibération du conseil communautaire n° CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisation le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
Vu *l'arrêté du Président n°2025-0702bisRH du 02 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Damien MICHEL, directeur général des services de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour les actes et correspondances relatifs à la passation et à l'exécution (y compris les avenants) et au règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 50 000 €HT,*
Vu *les propositions de devis,*

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a engagé le projet « Quartier Spectaculaire » incluant la rénovation de l'Atelier à Spectacle,
Considérant que la partie chauffage, ventilation et climatisation (CVC) du bâtiment est intégrée de manière partielle au projet de rénovation actuel,
Considérant qu'il est nécessaire de revoir et moderniser le système CVC du bâtiment afin de répondre aux nouveaux besoins ainsi qu'aux impératifs de réduction de consommation énergétique et d'adaptation au réchauffement climatique,
Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des études supplémentaires sur l'état des installations et leur éventuelle reprise,
Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a décidé de recourir à la centrale d'achat UGAP pour procéder à la réalisation de ces études,
Considérant que l'offre de la société ALTEREA proposée par l'UGAP répond aux attentes de la Collectivité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251217-D2025-384-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2025
Publication : 17/12/2025

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché public relatif aux études pour la reprise et la modernisation du système CVC de l'Atelier à Spectacle, via la centrale d'achat UGAP pour un montant de 33 195,72€ HT soit 39 834,87 € TTC.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la centrale d'achat UGAP.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 17 DEC. 2025

Pour le Président et par délégation,
le directeur général des services

Damien Michel

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 17 DEC. 2025